

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait au bureau municipal d'Egan-Sud le lundi 2 mars 2015 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. Ronald Bernatchez, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour.

2015-03-R4865 Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

2015-03-R4866 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Ronald Bernatchez, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

ORDRE DU JOUR

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance du conseil du 2 février 2015
- 0.4 Période de questions

Transport

- 300.1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 300.2 Résolution pour programme TECQ – 2014-2018
- 300.3 Octroi de contrat Service génie municipal de la MRCVG
- 300.4 Estimé réparation V.T.T.
- 300.5 Programme d'aide réseau routier local – Reddition de comptes

Administration générale

- 100.1 Bureau municipal – Calendrier des travaux (plan devis appels d'offres et travaux)
- 100.2 Mun. Grand-Remous – Demande appui Aire faunique Baskatong
- 100.3 Complicité emploi – Demande rencontre lors d'une séance
- 100.4 CSHBO – Demande bourses études Adultes
- 100.5 Adhésion RREMQ – Cotisations déterminées

Conseil municipal

- 110.1 Adoption du règlement no : 2014-020 Rémunération des élus
- 110.2 Service Firme Avocat

Gestion financière et administrative

- 130.1 Présentation des comptes dus, à payer et salaires au 28-02-15

Sécurité publique

200.1

Environnement

400.1 Rencontre avec Hydro-Québec

Aménagement et urbanisme

600.1

Loisirs, culture et bibliothèque

700.1

Correspondance officielle reçues

800.1

Varia

Période de questions et parole au public

Levée de la séance

Adoptée.

2015-03-R4867 Adoption du procès-verbal – séance ordinaire du 2 février 2015

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

2015-03-R4867 Octroi de contrat au Service de génie municipal de la MRCVG

Considérant la résolution 2014-R-AG412 adoptée par le Conseil de la MRCVG, demandant au MAMOT de réviser sa position quant au refus de remboursement des honoraires professionnels des services de génie municipal comme dépenses admissibles par les municipalités locales dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;

Considérant que la MRCVG est toujours en attente d'une réponse du MAMOT relativement à cette demande, mais que certains suivis obtenus laisseraient présager une possibilité de maintien du refus, notamment en raison de clauses fédérales (taxe d'accise);

Considérant l'excellence des services rendus par le Service de génie municipal de la MRCVG, à moindre coût que ceux offerts par des firmes de génie privées;

Considérant la proximité des ingénieurs et du technicien travaillant au Service de génie municipal, leur disponibilité et les économies réalisées sur les frais de déplacement;

Considérant la volonté d'assurer la pérennité, la consolidation et la survie de ce service offert en région;

Considérant que les municipalités qui souhaiteraient octroyer des mandats au service de génie municipal de la MRC, malgré le non-remboursement par le TECQ, pourraient le faire à même leur budget municipal;

Considérant que les sommes ainsi non utilisées pour le TECQ pourraient être utilisées à d'autres fins par les municipalités, notamment pour des dépenses reliées directement à la réalisation de travaux;

Considérant que les sommes provenant du TECQ dévolues à d'autres fins, additionnées de celles nécessaires à l'octroi de contrat au Service de génie municipal, pourront être assimilables au montant total budgété par les municipalités pour la réalisation des mandats prévus au plan d'immobilisation municipal;

Considérant la résolution 2015-R-AG018 adoptée par le Conseil de la MRCVG demandant aux municipalités locales de confirmer leur intention de poursuivre l'octroi de mandats au Service de génie municipal, peu importe l'issue de la demande présentée au MAMOT pour l'admissibilité des dépenses du Service de génie municipal au TECQ, et ce dans le but d'assurer la pérennité, la consolidation et la survie de ce service offert en région.

En conséquence, monsieur le conseiller Pierre Laramée, appuyé par monsieur le conseiller Yvan St-Amour, propose et il est résolu que le Conseil de la municipalité d'Egan-Sud informe la MRC de son intention de poursuivre l'octroi de mandats au Service de génie municipal, peu importe l'issue de la demande présentée au MAMOT pour l'admissibilité des dépenses du Service de génie municipal au TECQ, et ce dans le but d'assurer la pérennité, la consolidation et la survie de ce service offert en région.

Adoptée.

2015-03-R4869 Demande de prix pour V.T.T.

ATTENDU QUE le V.T.T. de la municipalité est de l'année 1990 ;

ATTENDU QUE selon l'estimé de réparation pour le moteur est de 1 957.27\$ et que le conseil ne voit pas la nécessité d'engager autant d'argent sur ce véhicule ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond que la municipalité demande des soumissions afin de faire l'achat d'un V.T.T. usagé, puisque ce véhicule ne servira seulement que pour la patinoire.

Le maire demande le vote pour cette résolution :

Pour : 5
Contre : 1

La présente résolution est donc adoptée.

Adoptée.

2015-03-R4870 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local Reddition de comptes 2014

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 74 407\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais significatifs pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

POUR CES MOTIFS sur une proposition du conseiller M. Ronald Bernatchez, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité d'Egan-Sud informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée.

2015-03-R4871 Échéance travaux bureau municipal

ATTENDU QUE la firme d'architecte que la municipalité a mandaté afin de produire les plans et devis pour la réparation du bureau municipal a indiqué à notre directrice générale que les devis ne seront pas prêts avant la mi-avril, et que les travaux ne pourront débuter avant le mois de juin 2015;

ATTENDU QUE ces échéances sont beaucoup trop tardives;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que demande soit fait à M. Robert Ledoux de nous fournir un échéance plus court pour les travaux. Si les échéances ne peuvent être rapprochées des soumissions avec une autre firme seront demandées.

Adoptée.

2015-03-R4872 Appui à l'aire faunique du réservoir Baskatong

ATTENDU QUE le MFFP a pris la décision d'interdire l'ensemencement du doré jaune dans le territoire géré par l'Aire faunique communautaire du réservoir Baskatong à compter de 2016;

ATTENDU QUE l'AFC est complètement autonome et gère à même son budget les dépenses d'opération à l'ensemencement sans aucune implication financière de MFFQ donc complètement financé par les utilisateurs;

ATTENDU QUE les biologistes du MDDEFP ne peuvent garantir qu'il n'y aura pas d'effondrement de stocks de poissons à la suite de l'abondant de l'ensemencement du doré;

ATTENDU QUE l'impact sur l'économie touristique et l'emploi très précaire dans la MRCVG;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud appui la municipalité de Grand-Remous afin que l'Aire faunique communautaire du réservoir Baskatong puisse continuer l'ensemencement sur le réservoir Baskatong;

Adoptée.

2015-03-R4873 Bourses d'études élèves adultes CSHBO

Il est proposé par le conseiller M. Ronald Bernatchez, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud accepte de faire un don d'une bourse au montant de 100\$ à un adulte qui est retourné aux études dans un établissement des adultes de la C.S.H.B.O. et qui est résident dans notre municipalité.

Adoptée.

2015-03-R4874 ADHÉSION DÉFINITIVE RREMQ

ATTENDU la mise en place du Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

ATTENDU que la municipalité d'Egan-Sud par sa résolution no (2015-03-R4874) a pris la décision d'adhérer à ce régime;

ATTENDU que la municipalité d'Egan-Sud a pris acte du Règlement du Régime de retraite des employés municipaux du Québec, daté du 11 juin 2012;

ATTENDU que les employés de la municipalité d'Egan-Sud ont été consulté sur la participation à ce régime et que plus de la moitié ont approuvé celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents

1° que la municipalité d'Egan-Sud adhère de façon définitive au Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

2° que cette adhésion soit effective au 1^{er} janvier 2015;

3° qu'à compter de cette date l'ensemble des employés participe au volet à cotisations déterminées;

4° de fixer le taux de cotisation pour la directrice générale et la municipalité d'Egan-Sud à 5,5 % chacun du salaire admissible et de 5,5% de la municipalité et de 5,5% pour l'inspecteur municipal;

5° que la directrice générale soit autorisée à attester pour et au nom de la municipalité d'Egan-Sud du consentement de celle-ci aux obligations qui lui incombent en vertu du règlement du régime qui lui sera transmis par l'administrateur du régime;

6° que la directrice générale soit autorisée à transmettre à Aon Hewitt, administrateur délégué du régime, les cotisations de l'employeur et des employés retenues depuis la date d'adhésion du régime;

Adoptée.

2015-03-R4875 Adoption règlement 2014-020 rémunération des élus

Règlement visant à remplacer les Règlement no : 2006-05, 2008-01, 2009-06 et 2011-06, règlement relatif au traitement des élus municipaux

ATTENDU QUE la Loi sur le Traitement des élus municipaux (L.R.Q., c.T-11.001) permet au conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers;

ATTENDU QU' il y a lieu d'abroger les règlements no : 2006-05, 2008-01, 2009-06 et 2011-06 sur le traitement des élus municipaux;

ATTENDU QU' un avis de motion de la présentation de ce règlement a été donné par le conseiller M. Pierre Laramée lors de la séance ordinaire du 3 novembre 2014;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du 24 novembre 2014;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le règlement no : 2014-020 ordonnant et décrétant l'adoption dudit règlement ainsi que l'annulation de tout règlement adopté antérieurement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement et qu'il soit transcrit comme tel au livre des règlements de la municipalité d'Egan-Sud. Ce règlement entrera en vigueur après les formalités prévues par la Loi.

IL EST PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT STATUÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT; À SAVOIR :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES

Une rémunération totale est fixée à 10 000\$ pour le maire de la Municipalité d'Egan-Sud et une rémunération annuelle totale est fixée à 3 333.33\$ pour chacun des conseillers de la municipalité d'Egan-Sud. Ces rémunérations se répartissent comme suit :

Le deux tiers de la rémunération versée représentent l'honoraire annuel de chacun des cas et un tiers de la rémunération versée représente l'allocation des dépenses inhérentes à la charge de la municipalité.

Maire	Actuel	Projeté
Honoraire annuel	5 666.67\$	6 666.67\$
Allocation de dépenses	2 833.33\$	3 333.33\$
Rémunération annuelle totale	8 500.00\$	10 000.00\$

Conseiller	Actuel	Projeté
Honoraire annuel	1 888.89\$	2 222.22\$
Allocation de dépenses	944.44\$	1 111.11\$
Rémunération annuelle totale	2 833.33\$	3 333.33\$

ARTICLE 3 : INDEXATION

En conformité à l'article 5 de la Loi sur le Traitement des élus, le traitement annuel (rémunération et allocation de dépenses) sera indexé à la hausse pour chaque exercice financier à compter du 1^{er} janvier 2016.

Cette indexation correspond au taux annuel d'augmentation établi selon Statistique Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada.

ARTICLE 4 : VERSEMENT DU TRAITEMENT DES ÉLUS

Les membres du Conseil reçoivent leur traitement par dépôt direct le jeudi suivant la séance ordinaire du conseil de chaque mois.

ARTICLE 5 : ABROGATION DES RÈGLEMENT ANTÉRIEURS

Le présent règlement abroge les règlements no : 2006-05, 2008-01, 2009-06 et 2011-06 sur le traitement des élus municipaux;

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Neil Gagnon, maire

Mariette Rochon,
sec.-très.

Avis de motion
Projet de règlement :
Adoption du règlement
Avis public et entré en vigueur

3 novembre 2014
24 novembre 2014
3 mars 2015
12 mars 2015

2015-03-R4876 Attribution d'un mandat de services juridiques

ATTENDU QU'en prévision de l'année 2015, la Municipalité d'Egan-Sud accepte l'offre de services juridique du cabinet Caza Marceau Soucy Boudreault avocats afin de répondre à ses besoins en cette matière ;

ATTENDU QUE l'offre de services préparée à cette fin par Caza Marceau Soucy Boudreault avocats est la même que celle pour l'année 2014 avec les mêmes conditions;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal d'Egan-Sud accepte l'offre de services juridiques soumise, laquelle se décrit comme suit :

Durée du contrat : 1 an, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;

Pour tous les mandats demandés : Taux horaire variant entre 100\$ à 140\$ de l'heure, et ce en fonction du secteur de droit, de l'expertise et de l'expérience de l'avocat choisi, le maximum étant de 140\$ de l'heure ;

Frais d'honoraires pour les dossiers de perception de taxes : 9% des montants réclamés, plus les taxes et déboursés applicables ;

Autres services offerts : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité, sans frais ;

Personnes autorisées à consulter : Le maire, la directrice générale, l'inspecteur municipal (bâtiment et environnement).

Adoptée.

2015-03-R4877 Adoption des comptes payés et à payer et salaires

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Emond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes suivants soient payés :

Les comptes payés au 28 février 2015 au montant de	26 537.49\$
Les comptes à payer au 28 février 2015 au montant de	48 802.36\$
Les salaires payés au 28 février 2015 au montant de	8 318.49\$

Adoptée.

2015-03-R4878 Informations Poste de Maniwaki (Hydro-Québec)

ATTENDU QU'Hydro-Québec projette de construire une ligne à 120kV sur pylônes d'acier afin de répondre à la croissance de la demande dans le secteur de la MRCVG et de la renforcer ;

ATTENDU QUE la ligne à 120kV projetée aura une longueur approximative de 70km et reliera le poste de Maniwaki (Egan-sud) au poste de Paugan ;

ATTENDU QUE des travaux d'intégration devront être réalisés aux postes de Paugan et de Maniwaki (Egan-Sud) ;

ATTENDU QUE d'autres rencontres à ce sujet auront lieu d'ici le début des travaux et que le maire de la Municipalité d'Egan-Sud M. Neil Gagnon déclare une apparence de conflit d'intérêt puisque cette nouvelle ligne passerait probablement sur son terrain ;

ATTENDU QUE M. le maire s'est retiré de la table du conseil municipal pour ce sujet ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le maire suppléant M. Jean-René Martin soit autorisé à participer aux prochaines rencontres avec Hydro-Québec à ce sujet.

Adoptée.

2015-03-R4879 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Ronald Bernatchez, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit levée. Il est 19h40.

Adoptée.

M. Neil Gagnon
Maire

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière